



# Assemblée générale

Distr. générale  
5 mai 2009  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-troisième session**

Point 49 de l'ordre du jour

**Développement durable**

**Lettre datée du 4 mai 2009, adressée au Secrétaire général  
par la Représentante permanente du Turkménistan  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration de la présidence de la Conférence de haut niveau sur la fiabilité et la stabilité du transit des ressources énergétiques et leur rôle dans le développement durable et la coopération internationale, qui a eu lieu les 23 et 24 avril 2009 à Achgabat (voir annexe).

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, au titre du point 49 de l'ordre du jour.

La Représentante permanente  
(*Signé*) Aksoltan **Ataeva**



**Annexe de la lettre datée du 4 mai 2009 adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Turkménistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et russe]

**Déclaration de la présidence de la Conférence de haut niveau d'Achgabat sur la fiabilité et la stabilité du transit des ressources énergétiques et leur rôle dans le développement durable et la coopération internationale**

La Conférence internationale de haut niveau s'est tenue à Achgabat les 23 et 24 avril 2009 en application de la résolution 63/210 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 2008, intitulée « La stabilité et la fiabilité du transit des ressources énergétiques et sa contribution à un développement durable et à la coopération internationale ».

Ont participé aux travaux des représentants d'États, d'organisations internationales et d'instituts financiers internationaux, des scientifiques, des diplomates et d'importantes sociétés nationales et transnationales qui mènent des activités dans le domaine de l'exploitation et du transport des ressources énergétiques.

Les participants ont examiné la question de la coopération internationale efficace et ses incidences aux niveaux intergouvernemental, régional et mondial sur le développement des systèmes de transport et des réseaux de pipelines. Une attention particulière a été accordée à la problématique de l'approvisionnement énergétique fiable et stable des marchés mondiaux, ainsi qu'à un ensemble de questions importantes concernant la diversification des itinéraires de transport des ressources énergétiques, la conception des oléoducs et des gazoducs, l'utilisation des technologies de pointe et le développement des transports par canalisations compte tenu des tendances mondiales dans le domaine de l'énergie. La Conférence a également souligné qu'il importait de répondre en permanence aux exigences technologiques et écologiques et d'améliorer l'organisation de la gestion des flux énergétiques. La Conférence a donné lieu à un large échange de vues qui a démontré la volonté de rechercher des mécanismes permettant de garantir l'harmonisation des intérêts des partenaires potentiels dans le domaine de l'approvisionnement énergétique fiable et stable des marchés mondiaux.

Des propositions ont été présentées au sujet de l'élaboration d'un instrument juridique international visant à assurer le fonctionnement d'un système d'approvisionnement qui tienne compte à part égale des intérêts des producteurs, des pays de transit et des consommateurs d'hydrocarbures.

À cet égard, il a été proposé de donner suite à l'initiative concernant l'élaboration de principes et de normes juridiques internationaux sous les auspices de l'ONU, compte tenu de l'expérience acquise par les États et les organisations internationales.

Les participants ont mis l'accent sur l'importance de la démarche conceptuelle concernant l'utilisation des ressources énergétiques qui prévoit la nécessité de réglementer rigoureusement l'ensemble des droits et des obligations des

---

producteurs, des pays de transit et des consommateurs d'énergie, compte tenu des normes et des principes du droit international en vigueur.

Soulignant l'importance fondamentale de la résolution 63/210 et s'appuyant également sur l'expérience de la communauté internationale, la Conférence a souligné qu'il y avait lieu d'élaborer un instrument général multilatéral permettant de régler les questions relatives au domaine des relations en matière d'énergie.

À cet égard, il a été proposé de demander à l'Organisation des Nations Unies d'envisager de créer un groupe d'experts chargé d'élaborer des recommandations concernant la mise au point d'un futur instrument juridique sur le transit des ressources énergétiques, compte tenu des propositions des pays et des organisations internationales intéressés.

Soulignant que les États, les organisations internationales et les entreprises étaient disposés à coopérer au sujet de l'utilisation des ressources énergétiques, eu égard aux défis actuels, principalement en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité, le développement durable et les problèmes pressants sur le plan socioéconomique, culturel, humanitaire et écologique, les participants ont estimé que la Conférence internationale de haut niveau constituait un premier pas important vers le renforcement de la coopération visant à développer ce domaine particulier des relations juridiques internationales.

La Conférence internationale de haut niveau tenue à Achgabat a marqué le début du processus de création d'un espace juridique permettant d'élargir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation des ressources énergétiques, notamment en ce qui concerne la production, le transit et la consommation de ces ressources.

La poursuite de l'appui de l'ONU pour développer les idées fondamentales énoncées dans la résolution 63/210 contribuera à rallier les efforts de tous les États et organisations internationales intéressés en vue d'élaborer et d'adopter un instrument multilatéral visant à créer un mécanisme de garantie de la sécurité énergétique au niveau mondial.